

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

PROJET SOCIAL

PROJET PEDAGOGIQUE

PROJET SOCIAL

Ville de Saint-Claude

2019/2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. HISTORIQUE DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

II. SITUATION

- 1 environnement géographique**
- 2 les locaux**
- 3 environnement tutélaire**

III. ENVIRONNEMENT SOCIAL ET ECONOMIQUE

IV. PROJET SOCIAL

- a) le projet éducatif de la Ville de Saint-Claude
- b) les professionnelles
- c) une gestion efficiente
- d) favoriser l'intégration
- e) prévenir l'exclusion
- f) donner une place à chacun
- g) le travail avec les partenaires
- h) favoriser l'intégration à l'école des enfants de 2 ans

V. PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES

- 1 La vie quotidienne**
- 2 Les intervenants extérieurs**

VI. PLACE DES FAMILLES A LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

- a) posture professionnelle
- b) Favoriser la relation au quotidien
- c) Développer la capacité d'écoute des professionnels
- d) modalités du premier accueil
- e) moyens mise en oeuvre

VII. PROJET PEDAGOGIQUE

INTRODUCTION

Le projet d'établissement de la Maison de la Petite Enfance présente l'ensemble de l'organisation de la structure. Il doit être le socle commun à tous les professionnels du multi-accueil et garantir un accueil de qualité et bienveillant de tous les enfants et de leur famille.

Parce que l'enfant est un être « unique » et « singulier » nous devons tout mettre en œuvre pour lui offrir un lieu riche en découvertes, expérimentations, exploration dans un cadre structurant, avec des règles et des limites mais au service des enfants.

Pickler : l'accueil des tout-petits c'est la science des petits détails.

Le projet pédagogique de notre structure est la traduction en moyens et organisation de nos intentions de prendre soins. Il doit faire appel à notre professionnalisme et inclut des notions de :

- fiabilité
- stabilité
- continuité

Ce qui permet d'atteindre la SECURITE pour l'accueil des enfants.

I. HISTORIQUE DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

1974 Ouverture du centre social du Truchet par monsieur Louis Jaillon maire de Saint-Claude. Il comprend :

- une crèche collective de 40 enfants de zéro à trois ans qui fréquentent l'établissement tous à temps plein.
- Une halte-garderie de 20 enfants de 18 mois à 6 ans surtout utilisée pour le péri scolaire

Le plein emploi sur Saint-Claude, l'augmentation du travail féminin, la diminution du nombre d'assistantes maternelles sur Saint-Claude créent le besoin d'une structure.

1978 Suppression de la halte-garderie dont l'effectif chutait depuis l'ouverture au sein des écoles maternelles des garderies péri scolaire et des cantines.

Une très forte demande de places en crèche collective va favoriser la décision d'augmenter la capacité à 60 places.

1988 Restructuration de la crèche collective avec une formation de tout le personnel par le CNFPT (centre national de la fonction public territoriale). Cette formation porte sur tout ce qui est la vie quotidienne de l'enfant (accueil, jeux, sommeil, acquisition de la propreté) et met en avant l'importance d'une personne de référence pour l'enfant.

1990 La crèche est rattachée au CCAS (centre communal d'action sociale). La société de Saint-Claude est en évolution, les besoins des familles changent :

- la nouvelle législation favorise le travail à temps partiel,
- on constate une augmentation du travail à horaire décalé et par intérim,
- Une étude est menée sur la ville de Saint-Claude sur l'évolution des naissances et un questionnaire est envoyé à toutes les familles ayant des enfants de moins de six afin de connaître leur besoin.

1990 Cette étude aboutit à la création de la maison de la petite enfance dirigée par une puéricultrice et qui regroupe plusieurs structures complémentaires dans un même site afin d'offrir différentes formules d'accueil aux familles en répondant à leur demande de la façon la plus adaptée qui soit :

- la crèche collective avec la halte-garderie intégrée et organisée en quatre petits groupes d'enfants qui sont accueillis par des auxiliaires de puériculture (60 places)
- la crèche familiale avec quatorze assistantes maternelles embauchées par la ville de Saint-Claude et qui accueillent les enfants à leur domicile
- le relais assistante maternelle, lieu d'information pour les assistantes maternelles et les parents
- l'atelier de la souris verte qui accueille dans le cadre de la halte-garderie les enfants scolarisés de deux à six ans, les mercredis et les vacances scolaires (32 places).

2000 Le décret du premier août 2000 du code de la santé publique vise à amener les responsables des structures à réfléchir et à favoriser les valeurs pédagogiques, la place qu'ils entendent assurer dans leur environnement social en élaborant un projet d'établissement ou de service.

2001 Agrément de la souris verte (32 places) en centre de loisirs sans hébergement (CLSH)

2002 Monsieur MILLET, Maire de Saint-Claude, la municipalité et le service Education Jeunesse décident la restructuration des lieux d'accueil des 0 à 6 ans (crèche, halte-garderie, CLSH maternels).

-Agrément de 3 à 6 ans au Chat Botté, CLSH maternel situé à Chabot.

Un poste d'EJE est créé.

-Fermeture de l'Atelier de la Souris Verte, CLSH maternel.

-Travail de l'équipe de la Maison de la Petite Enfance sur la restructuration afin d'augmenter le taux d'occupation journalier. Ce travail se fait en collaboration de la CAF et d'un cabinet de formation (diagnostic, projet de fonctionnement, projet d'aménagement des lieux) en vue du passage à la Prestation de Service Unique en janvier 2004.

Suppression du poste d'EJE sur la crèche familiale

En septembre 2002, suppression du fonctionnement en petites familles et regroupement des enfants sur trois groupes en fonction de leur âge :

-Frimousses (24 enfants) de 0 à 2 ans

-Petits Filous (18 enfants) de 0 à 2 ans

-Le jardin de Pierre de Lune (24 enfants de 2 à 3 ans), plus 16 enfants accueillis au deuxième sous-sol le mercredi et les vacances scolaires.

Les effectifs seront désormais calculés sur l'ensemble de la structure et non plus groupe par groupe, afin d'optimiser le taux de fréquentation.

2004 Passage à la PSU

2005-2006 Travaux importants de restructuration, d'isolement et de remise aux normes du bâtiment. Préparation de l'installation de la monétique.

Le personnel et les enfants déménagent à Chabot au centre de loisirs en septembre 2005, la réintégration dans les locaux rénovés a lieu en février 2006. La cuisine ferme et la société 1001 repas est choisie comme prestataire de service (liaison froide).

En septembre 2006, séparation du service Jardin de pierre de Lune en deux groupes, pour le confort des enfants et dans une logique pédagogique (beaucoup d'inscriptions pour les enfants de 20 mois à 3 ans.)

2006-2012 Avec les nouvelles lois sur le congé parental et la crise économique,

Les inscriptions d'enfants de moins d'un an se font de plus en plus rares ainsi que les inscriptions pour une fréquentation à taux plein. Septembre 2012 connaît pourtant une recrudescence des inscriptions de tout petits.

1^{er} mai 2012 Fermeture de la crèche familiale, il n'y a plus de demande et le budget « crèche familiale » de la MPE est déficitaire. La dernière assistante maternelle est intégrée au personnel du multi accueil. Le personnel de la Maison de la Petite Enfance se renouvelle (départ en retraite, mutation) et l'équipe rajeunit.

2013 : changement de l'agrément car forte demande de places : passage de 60 à 68 places.

2014 : La Maison de la Petite enfance est détachée du service Education pour devenir le service Petite Enfance.

2019 : modification de l'agrément suite à une baisse régulière des effectifs depuis 2016 (scolarisation dès 2 ans et baisse de la population sur la ville): passage de 68 à 55 places.

II. SITUATION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

1) Environnement géographique

La maison de la petite enfance se situe au cœur de la ville, proche de la zone commerçante, au sein du parc du Truchet et à proximité des écoles du Truchet et de Christin. Elle touche toutes les catégories sociales de la population. Etre proche du centre-ville permet d'ouvrir l'établissement sur les activités culturelles et à la vie quotidienne (bibliothèque, expositions, visite du marché etc.). Le parc permet de privilégier les sorties à l'extérieur et évite les sources de nuisances sonores et la pollution pour les enfants.

La maison de la Petite Enfance accueille les enfants de 0 à 4 ans. Ces enfants sont domiciliés à Saint-Claude, les communes rattachées et les communes extérieures environnantes.

2) Les locaux

Les locaux datent de 1974. Une restructuration et des travaux conséquents de remise aux normes électriques, d'isolation du bâtiment (changement de toutes les fenêtres) ont eu lieu de septembre 2005 à février 2006. Depuis 2013 chaque année, sont effectués des travaux de rénovation : sol souple dans la cour, peinture, éclairage, plafonds dans les sections, sol pour la section des grands, façade et stores extérieurs.

Au rez de chaussée se trouvent les bureaux de la direction et du secrétariat, la biberonnerie et la cuisine du personnel, ainsi que les locaux de deux groupes d'enfants : un groupe pour les enfants de 2 mois à 13 mois : les Lucioles (10 enfants) et les Rainettes pour les enfants de 10 mois à 18 mois (12 enfants).

Dans chaque service se trouve une salle de jeux qui est aussi la salle d'accueil, une salle pour le repas qui permet de séparer le groupe et d'avoir un lieu pour les activités, 2 ou 3 dortoirs, une chambre pour les bébés qui viennent de rentrer et une salle de change.

Au premier sous-sol se trouvent les locaux techniques : cuisine et un bureau et lieu de stockage, la laverie, la lingerie, les toilettes de la cuisine.

Le groupe « Moineaux »(15 places, enfants de 15 à 30 mois) utilise les locaux du premier sous-sol : salle de jeux, 2 dortoirs, salle de change, vestiaire et une terrasse.

Au deuxième sous-sol « Les écureuils »(18 places) accueille des enfants de 18 mois à 4 ans. Ils bénéficient d'une salle d'activité, d'une salle de repas où ils font la peinture, les ateliers de cuisine et les ateliers de manipulations sensoriels ; la salle de motricité sert de dortoirs.

Au troisième sous-sol se tient le RAM.

La cour est commune à tous les groupes.

3) Environnement tutélaire

Agréé par le Président du Conseil Départemental, le multi-accueil de la Maison de la Petite Enfance est un établissement municipal sous la responsabilité de Monsieur Jean-Louis MILLET, Maire de Saint-Claude et de Madame Céline DESBARRES, conseillère déléguée Petite Enfance et ALSH.

Le partenariat de la Caisse d'Allocations Familiales est important (subventions, soutien technique). Il se concrétise par la signature du contrat Enfance.

III. ENVIRONNEMENT SOCIAL ET ECONOMIQUE

1) La ville de Saint-Claude continue sa mutation :

- Une baisse du nombre d'habitants régulière : 2010 11026 habitants, 2015 9732.(chiffres INSEE)
- Un taux de natalité fluctuant : 2013 : 116 naissances, 2014 : 123, 2015 : 95, 2016 : 102 et en 2017 : 103.
- une instabilité du monde du travail : augmentation du travail par intérim, grande variabilité des horaires due à une plus grande demande de polyvalence de la part des employeurs.

Au niveau des familles nous constatons

- une stabilisation des familles monoparentale sur Saint-Claude : 8.3 % en 2010, 7.7% en 2015.(INSEE)
- Un tissu social et familial qui depuis des années se modifie du fait de la mobilité des familles en fonction du travail (moins de rapport de voisinage, présence et soutien des grands parents moins important). Certains parents vivent dans un isolement culturel, familial et social important. A l'inverse pour les familles ayant un environnement familial proche un relais autour de la garde de l'enfant s'organise.

Au niveau des enfants nous constatons

- Accueillir ensemble des enfants qui viennent régulièrement et d'autres plus occasionnellement nécessite de prendre en compte à la fois les attentes des parents et les besoins de ces enfants avec un accompagnement individualisé qui demande une grande adaptabilité des professionnels.
- une augmentation du temps d'accueil à temps très partiel et une organisation des familles sur les périodes de vacances scolaires.
- un nombre très important d'enfants différents pendant la semaine

Au niveau des professionnels nous constatons

- Le personnel est essentiellement féminin.
- Remplacement important du personnel dû à l'absentéisme (longue maladie, congé maternité, congé)
- Renouvellement de l'équipe après des départs en retraite ou des mutations : équipe en grande partie jeune.

- On constate une adaptation de la structure aux mutations des modes de garde des parents et d'accompagnement de la CAF sur les EAJE ce qui a induit des fonctionnements très souples et fluctuants de notre établissement vis-à-vis de l'accueil des enfants et de leur famille.
-

IV. LE PROJET EDUCATIF

La ville de Saint-Claude affirme sa volonté d'orienter son action dans le sens des valeurs consacrées par la convention internationale des droits de l'enfant. Elle affiche sa volonté en créant les conditions d'appropriation de valeurs fondamentales qui reposent sur le RESPECT. Elle s'engage sur les objectifs de l'Education tels qu'ils sont inscrits dans l'article 8 de la convention :

- respecter le droit de l'enfant à préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par la loi, sans ingérence illégale.
- Si un enfant est illégalement privé des éléments constitutifs de son identité ou de certains d'entre eux, une assistance doit lui être accordée et une protection appropriée pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible.

Le projet éducatif doit être le socle commun à l'ensemble des professionnels de l'enfance. Il est au service de la qualité de l'accueil des enfants, et s'appuie sur les principes de laïcité et des valeurs de la neutralité de la république.

Le projet pédagogique découle du projet éducatif, il décline les actions mises en œuvres pour atteindre les objectifs éducatifs.

a) Les professionnels :

mettre en cohérence les savoirs et les savoirs être, développer le sentiment d'appartenance à un collectif,

Offrir de bonnes conditions d'accueil aux enfants et à leurs parents c'est donc aussi mettre en place de bonnes conditions de travail et de formation pour que les professionnels puissent développer leur savoir-faire et leur savoir être :

Formation de tout le personnel Sauveteurs Secouristes du Travail, prévention incendie, gestes et postures (en prévention des risques accidents et maladies du dos).

Formations CNFPT en fonction des besoins de chacun.

Une fois par an, formation de toute l'équipe sur des thèmes différents : communication, portage de l'enfant, protocole hygiène et médicaux analyse de la pratique, projet pédagogique.

Réunions d'équipes hebdomadaires pour chaque groupe et pour les responsables d'équipe et la direction.

Favoriser les échanges entre professionnelles, modifier la composition des équipes régulièrement pour dynamiser et re-questionner ses pratiques.

Mise en place de fiche de fonction référente/encadrante (en annexe)

b) Une gestion efficiente : Maximiser le nombre de places offertes par la structure et optimiser le temps de travail du personnel. Mise en place de contrat « halte-garderie » pour les familles sans contraintes professionnelles, en fonction des places disponibles tout en respectant une régularité pour l'enfant.

c) Favoriser l'intégration de l'enfant différent et parfois en faire le premier constat, inviter la famille à s'adresser aux partenaires compétents pour un accompagnement spécifique tout en accueillant l'enfant dans le collectif.

d) Prévenir les exclusions en favorisant le lien de l'enfant avec ses parents et en permettant à l'enfant de trouver dans la structure un regard positif, valoriser le parent, le soutenir, l'accompagner. Travail en partenariat avec les professionnels de la Protection maternelle et infantile (tous les trimestres), les éducateurs de l'action en milieu ouvert.

e) Donner une place à chacun : Veiller au respect des compétences de chacun en renforçant les liens entre la maison de la petite enfance et les familles par une communication interactive pour :

- Permettre et conforter les parents de jouer leur rôle de premier éducateur dans la vie de leur enfant
- impliquer les parents lors de la prise en charge de leur enfant et satisfaire leur besoin d'information
- présenter concrètement nos prestations et rendre le service public plus proche
- prendre soin de l'enfant en lui offrant des espaces riches en découvertes et expérimentations propice à son développement globale en respectant sa singularité.

f) Le travail partenarial : La maison de la petite enfance travaille en réseau avec les partenaires éducatifs : écoles maternelles, accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), services municipaux comme les centres sociaux, les services extérieurs comme la PMI, la sauvegarde, le Camsp, IME etc.

g) Favoriser l'intégration des enfants de deux ans à l'école : proposer une intégration en douceur de l'enfant dans le milieu scolaire en adaptant son emploi du temps à la crèche : proposer un mi-temps crèche/école sur quelques semaines.

V. PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES

La MAISON DE LA PETITE ENFANCE se situe au parc du Truchet, elle fonctionne du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30, son agrément est de 55 places.

Elle ferme entre Noël et jour de l'an et trois semaines en été et selon le calendrier scolaire le pont de l'ascension. Une fois par an une journée pédagogique pour les équipes implique une fermeture.

Nous y trouvons les services suivants :

Un multi-accueil collectif pour les enfants de deux mois à quatre ans en accueil collectif.

Un relais assistante maternelle : lieu d'accueil et d'information

1) La vie quotidienne

La Maison de la Petite Enfance fournit aux enfants les repas.

Il est possible pour l'enfant de prendre son repas et/ou son goûter au sein de la maison de la petite enfance.

Le repas est préparé par la société mille et un repas, un cuisinier diplômé et formé aux normes HACCP prépare plus spécifiquement les « repas CRECHE ».

- régime particulier pour des raisons de santé (accueil d'un enfant allergique, troubles intestinaux passagers). Tout cas particulier sera étudié par le médecin de la crèche en collaboration avec la directrice et la famille. Un Protocole d'Accueil Individualisé sera établi pour chaque cas particulier
- individualisation au moment de l'introduction des légumes ou des morceaux. Une mise au point régulière faite avec les familles permet d'ajuster le menu aux besoins de l'enfant.

Les familles fournissent le biberon et le lait avant le passage au lait de vache.

La Maison de la Petite Enfance fournit aux enfants le matériel de puériculture : lit, literie, poussette, siège-auto, mais aussi jeux, produits d'hygiène et couches et produits de soins en fonction du protocole établi avec le médecin.

La Maison de la Petite Enfance propose aux enfants diverses activités, moyens d'accompagner et de favoriser l'éveil dans tous les domaines.(cf projet pédagogique)

La Maison de la Petite Enfance est aussi un lieu d'accueil et d'information pour les familles

La Maison de la Petite Enfance est un lieu de formation pour les stagiaires venant de divers horizons.

2) Les intervenants extérieurs

A) Il est possible de faire intervenir à la maison de la petite enfance pour des raisons de santé un infirmier, un kinésithérapeute, un psychomotricien, etc. de façon ponctuelle après avis favorable de la direction.

Les horaires d'intervention devront respecter les rythmes de vie du groupe et les rythmes de l'enfant.

B) Dans un protocole d'accueil individualisé, nous pouvons prévoir l'intervention régulière pour un enfant en situation de handicap ou de maladie chronique, d'un professionnel (ergothérapeute, psychomotricien, kinésithérapeute, éducateur, etc.)

De même les horaires d'intervention devront être prévus en accord avec l'équipe afin de respecter les rythmes de vie du groupe et de choisir le moment le plus opportun pour le bénéfice de l'enfant. Un membre de l'équipe participera aux réunions de synthèse (éducateur de jeunes enfants, directrice, directrice adjointe).

C) Des partenaires éducatifs peuvent intervenir au sein de la structure (professeur du conservatoire de musique, bibliothécaire...) de façon régulière.

D) les enfants peuvent être accueillis dans un lieu extérieur à la maison de la Petite Enfance pour des activités culturelles ou autres en fonction du projet pédagogique.

Une convention peut être signée entre les différents partenaires et la Maison de la Petite Enfance

VI. PLACE DES FAMILLES A LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

a) Posture du professionnel

En tant que professionnel, il faut être clair sur notre posture professionnelle :

- laisser leur place de parents aux parents et les conforter dans cette voie (vision, position des familles)
- offrir un cadre de référence, savoir se positionner en tant que professionnel en donnant des limites aux parents, en offrant un cadre contenant et sécurisant (le règlement de fonctionnement et le projet pédagogique sont les outils nécessaires)
- avoir une attitude professionnelle en s'interdisant de critiquer et de juger des actes et des relations.

b) Favoriser la relation au quotidien

Cette relation fait partie intégrante de ce qu'on peut appeler la compétence professionnelle. Elle permet de faire partager la vie de l'enfant à sa famille tout en respectant l'intimité de l'enfant. Il est important pour l'enfant de se constituer un espace propre, différent de celui partagé par les parents.

c) Développer la capacité d'écoute des professionnels

Nous reconnaissons aujourd'hui la nécessité d'écouter l'enfant et son parent, sans réduire ce qu'il dit à ce que nous pouvons entendre.

Par notre attitude nous devons permettre que les choses s'expriment et favoriser la parole.

L'œil et l'écoute du professionnel devront être affinés pour détecter les non-dits et les messages non verbaux mais aussi garder une certaine distance et du discernement, parfois l'histoire de la famille peut faire écho à l'histoire du professionnel.

d) Modalité du premier accueil

Cf règlement de fonctionnement et projet pédagogique

e) Moyens mis en œuvre pour favoriser la relation avec les familles

1) Rencontre avec les parents

Il est toujours possible aux familles de prendre rendez-vous avec la directrice, l'adjointe ou une encadrante.

- en ce qui concerne le médecin de la crèche, il est possible d'avoir un rendez-vous de façon ponctuelle par l'intermédiaire de l'infirmière ou de la directrice.
- pour un problème particulier, ces professionnels peuvent réorienter les familles vers des organismes répondant de façon plus spécifiques à leurs soucis (CMPP, psychologues, CAMSP spécialistes, assistantes sociales).

2) Le livret d'accueil

Depuis septembre 2016 un livret d'accueil est distribué à toutes les familles, il reprend les informations importantes qui sont données oralement.

3) Le projet d'accueil personnalisé pour l'enfant : ce construit, dans un premier temps avec la famille lors de la familiarisation de leur enfant, puis au fil du temps.

Fait en collaboration avec la famille, il permet aux parents de parler de leur enfant :

- de ses habitudes alimentaires, son sommeil, son développement psychomoteur...
- de l'organisation au sein de la section
- éventuellement de la mise en place d'un projet d'accueil individualisé pour un enfant en situation de handicap ou de maladie chronique ou allergique en lien avec l'infirmière et le médecin de la crèche

4) Les réunions avec les parents :

Courant octobre une réunion parents est organisée, elle a pour but d'informer les parents sur la vie quotidienne de leur enfant dans l'établissement d'accueil. Ce doit être un temps d'échange autour de l'organisation de la structure en utilisant les supports suivants (exposition, film vidéo, etc.). Chaque famille est invitée. Un compte rendu est envoyé à toutes les familles.

5) Participation des parents à la vie de la structure :

Les parents sont invités à participer activement à certaines activités de la structure dans des conditions définies par le projet pédagogique :

- aide au cours des sorties extérieures (bénévolat),
 - apport technique particulier (parent musicien, conteur),
 - accueil d'un groupe d'enfants pour une visite découverte (jardin, etc.).
- **Après-midi festives :**

Organisées deux fois par an, ces portes ouvertes permettent aux familles de venir jouer avec leurs enfants d'échanger autour d'un temps de jeux ou d'activités avec d'autres parents. Elles sont organisées à l'extérieur pour celle du mois de juillet, à l'intérieur en hiver (décembre) :

différents ateliers parents-enfants-professionnelles sont proposés. Les parents peuvent aussi animer un stand : buvette, buffet, peinture...

C'est les temps forts de l'année, les professionnelles animent les ateliers avec des collègues d'autres groupes, prennent le temps d'échanger avec les familles. Nos partenaires sont invités (Cantou, CCAS, LAPE...)

Les parents dont les enfants seront inscrits dans le service dans les mois qui viennent sont invités à participer.

En fin d'année en décembre, intervention d'un prestataire auprès des enfants : contes, chants, marionnettes...et temps conviviale avec les familles autour d'un buffet préparé par les professionnelles et les enfants.

Lors de temps particuliers (chandeleur, fêtes des pères et mères...) les professionnels des sections peuvent organiser un goûter à partager avec les parents.

PROJET PEDAGOGIQUE : en cours d'écriture